



GARANTIE GARAGE SUR VEHICULE D'OCCASION

Par **India Boucherie**, le **27/09/2018** à **08:40**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un véhicule d'occasion par le biais d'un mécanicien à domicile.
Il a effectuer l'achat pour moi et m'a restitué le véhicule après quelques réparations, en m'indiquant sur la facture une garantie main d'œuvre de trois mois.
Seulement il m'informe aujourd'hui que cette garantie n'est plus valable car deux autres mécaniciens ont touché ce véhicule encore sous sa garantie.
A t'il le droit de casser cette garantie sous ce prétexte? Si oui, quels articles de loi me le prouvent?

Dans l'attente,
bien cordialement.